

La Saint-Tropez Classic s'élance ce dimanche

La 37^e édition de la célèbre course tropézienne reprend ce dimanche, en partenariat avec l'association Help for Hope. Si les inscriptions sont pourvues, elles restent ouvertes aux enfants.

Depuis 1984, tous les troisièmes dimanches d'octobre, les runners se donnent rendez-vous sur les pavés tropéziens.

Alors que l'édition 2020, en plein milieu de la crise sanitaire, avait été annulée, l'événement se tiendra bien cette année, avec tout de même une participation réduite. Afin de respecter les règles sanitaires, la course n'accueillera pas plus d'un millier de personnes cette année.

L'événement, qui rassemble normalement en moyenne autour de 1 500 participants, va donc voir ce nombre chuter, à cause de la crise de la Covid-19. À ce jour, toutes les places adultes sont pourvues.

Des nouveautés

Claude Eprinhard, président du comité d'organisation annonce également une autre mesure : « *Le pass sanitaire pour participer à la course est obligatoire comme pour toute manifestation, on ne déroge pas à la règle !* »



La dernière édition de cet événement avait eu lieu en 2019. Ce dimanche la voie de retour, cependant limitée à mille "runners". (Photo archives Jean-Marc Rebour)

Depuis plusieurs années maintenant, la Saint-Tropez Classic est une course solidaire. Les organisateurs s'occupent de trouver, pour chaque édition, une nouvelle association partenaire. En ce mois d'octobre rose, ils ont choisi de travailler en partenariat avec l'association Help for Hope qui lutte contre le cancer du sein.

Le responsable du comité explique : « *1 euro issu de chaque inscription sera reversé à l'association, tout comme l'intégralité des 2 euros payés pour chaque minot participant [nés entre 2006 et 2014, N.D.L.R.]* ».

Les sportifs pourront profiter quant à eux d'un t-shirt, d'une dégustation de la tarte tropézienne et du rosé des vignobles de Saint-Tropez. À cela s'ajoute la remise d'une médaille *finisher*, « *comme dans les plus grands marathons* », se félicite le comité d'organisation.

Pour les plus grands, deux choix de parcours sont pos-

sibles, 8 ou 16 km.

Le rendez-vous est donné sur le port de Saint-Tropez à 9 h 30. Les coureurs sont priés de se présenter 15 minutes avant l'heure de départ. Le parcours de 16 km comprend à la fois une boucle intra-muros de 8 km au cœur du village et une boucle extra-muros de 8 km en direction des Canebiers. Tandis que la course de 8 km se tiendra seulement dans la boucle intra-muros. L'arrivée se fera Place des Lices.

La course des minots aussi

La course des minots se tiendra, elle aussi, ce dimanche sur des distances de 800, 1 400 et 2 000 mètres. Les inscriptions seront ouvertes ce samedi, de 15 h à 19 h et le matin de l'événement de 7 h 30 à 10 h 30, salle Despas. À ne pas oublier : certificat médical et dérogation parentale. Les départs se feront à partir de 11 h de la place des Lices pour finir au même endroit.

A. IBERTI

Les ralentisseurs sont-ils conformes ? La municipalité procède à une vérification

Les ralentisseurs de la commune respectent-ils les règles ? C'est un sujet qui agite les associations d'usagers de la route depuis quelque temps, et l'élu d'opposition Frédéric Blua s'est emparé de la question, alors qu'une décision du maire, connexe, évoquait l'endommagement d'un véhicule sur la route des Salins (sinistre survenu en juillet 2020), à cause d'un défaut d'entretien de la voirie, la responsabilité de la commune ayant été engagée à 100 %.

« *Je voudrais évoquer le cas des ralentisseurs. Récemment, la presse a relaté une affaire malheureuse qui a conduit la justice à s'interroger sur le caractère réglementaire de ces outils de gêne à la circulation, rapporte le conseiller. Une gêne volontaire dont il apparaîtrait que de très nombreux plateaux ne sont pas aux normes. Et occasionnerait outre des désagréments mais également des dégâts et usure prématurée des véhicules. Je voudrais savoir si à Saint-Tropez, si ceux dont nous sommes dotés* », interroge-t-il.

Le conseiller de la majorité Claude Hautefeuille, délégué aux travaux, a d'abord formulé une lapalissade, « *les ralentisseurs sont là pour ralentir la vitesse* ». Avant d'entrer dans les détails : « *Nous sommes encore en train de faire un relevé de tous nos ralentisseurs pour vérifier s'ils sont bien réglementaires, c'est-à-dire à 10 cm de haut, avec une pente est inférieure à 10 %. Nous en avons déjà un peu repris sur la route des Salins, car effectivement ils n'étaient pas conformes* ».

Vérifier la conformité

En guise d'explication, l'élu déroule leur fonctionnement : « *Ces ralentisseurs sont réalisés en enrobés à chaud. C'est un matériau qui n'est pas dur, qui n'est pas rigide, qui évolue un petit peu, qui se tasse un peu dans le temps. Donc, ce diagnostic va nous permettre de rectifier si certains sont hors normes, quitte à en enlever pour les refaire, mais c'est en cours. On vous tiendra en courant quand le rapport aura été remis* ».



Les ralentisseurs sont actuellement mesurés comme ceux de la route des Salins, tandis qu'avenue Foch, deux ont été rasés cet été, en raison de leur nuisance sonore. (Photo N. S.)

Une intervention qui amène une réaction de Catherine Diekmann (groupe V. Guérin) : « *Pourquoi avez-vous supprimé les deux ralentisseurs route des Salins (au début de l'avenue Foch) pendant l'été ? Maintenant les voitures qui reviennent de la plage roulent à vitesse*

très excessive : il s'agit d'une descente vers la place des Lices, donc cela devient très dangereux ; Il y a même eu un accident vous le savez, assez grave. »

Georges Giraud, premier adjoint, prend le relais selon la même formule d'accroche : « *Les ralentis-*

seurs sont des outils pour ralentir les véhicules, mais ça occasionne aussi des gênes, du bruit pour faire simple. Dans l'histoire récente, il nous est arrivé à trois ou quatre reprises de démonter des ralentisseurs, qui ne ralentissaient pas trop mais qui faisaient plus du bruit : il faut donc prendre la mesure : ceux de l'avenue Foch n'étaient pas efficaces mais ils faisaient énormément de bruit. C'est pourquoi ils ont été démontés comme celui qui était au Moulin Blanc [vitesse limitée à 30 km/h maintenant devant le collège]. Un ralentisseur, ce n'est pas une fin en soi, poursuit-il, ce n'est pas un objet que nous vénérons : on voit ça comme un équipement pour ralentir, on réfléchit à d'autres installations qui ralentiraient les voitures et qui pour le coup ne généreraient pas de nuisances. »

Catherine Diekmann acquiesce sur le principe : « *Oui, il faut y réfléchir, je ne suis pas une pro-ralentisseur, mais on a quand même vu des vitesses très excessives cet été et très dangereuses.* » N. SA.